

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

AMENDEMENT

N ° CF193

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Descoeur, M. Taite,
Mme Louwagie, Mme Valentin, Mme Corneloup, Mme Bonnivard, Mme Serre et M. Viry

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.